

Déclaration liminaire de l'Alliance UNSA - CFTC

Madame la Présidente.

C'est la rentrée et comme d'habitude un lot d'annonces de restrictions budgétaires : encore une fois, l'action sociale n'est pas oubliée.

Dans ce contexte de restriction, il faut plus que jamais être vigilant quant à l'utilisation de nos ressources.

Les missions des délégués départementaux de l'action sociale, sont définies à l'article 26 de l'arrêté du 15 janvier 2002, pourquoi dans le Pas-de-Calais, ces missions ne sont pas respectées ?

Lors du dernier groupe de travail, nous nous sommes aperçus que des décisions ont été prises hors CDAS et hors GT, les règles ne sont pas respectées, pourquoi ?

Encore une fois, les organisations syndicales sont ni écoutées, ni entendues, ni comprises.

Nos interrogations seront posées lors de ce CDAS, les réponses devront, bien sûr, figurer dans le procès verbal.

Il est temps que les organisations syndicales soient entendues et comprises!

L'action sociale du Pas-de-Calais est l'affaire de tous afin d'apporter une prestation de qualité à tous les agents du ressort de la délégation.

Les représentantes de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62 Christine Duval et Clémentine Leuthreau.